



Gilles CLAUS
Franck DAUBIGNEY
Frédéric LAMBERT
Pascale MOREAU
Rodolphe REYNAUD
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

ASS FONDS DE DOTATION DOMINIQUE SITBON

38 chemin de Vassieux
69300 CALUIRE ET CUIRE

Vos comptes annuels au 31/12/2019

RCS : 820723625 / Code NAF : 9499Z

LYON DARDILLY
2, place du Paisy
BP 97
69573 DARDILLY cedex

Tél : 04 72 38 33 30
E-mail : contact@expertaфинances.fr

www.firex.fr



Sommaire

VOS COMPTES ANNUELS	1
Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan Association	3
Compte de résultat Association	5
Annexe légale	6
VOS RESULTATS	12
Bilan Association	13
Compte de résultat Association	15

Etats de Synthèses

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

VOS COMPTES ANNUELS

**Attestation d'Expert Comptable****COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 17/03/2016, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FONDS DE DOTATION DOMINIQUE SITBON relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	11 682
Total des ressources	
Résultat net comptable (Excédent)	

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Dardilly
Le 28/04/2020

Pascale MOREAU
Expert comptable



Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	15		15	15
ACTIF IMMOBILISE	15		15	15
Stocks				
Créances				
Divers				
Disponibilités	11 667		11 667	12 281
ACTIF CIRCULANT	11 667		11 667	12 281
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	11 682		11 682	12 296



Bilan Association

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 440	6 951
Report à nouveau	187	29
RESULTAT DE L'EXERCICE		158
FONDS PROPRES	6 627	7 138
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur autres ressources	4 950	4 950
FONDS DEDIES	4 950	4 950
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105	209
DETTES	105	209
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	11 682	12 296



Compte de résultat Association

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Autres produits	511				511	
Collectes			7 900		-7 900	-100,00
Produits d'exploitation	511		7 900		-7 389	-93,53
Autres achats non stockés			609		-609	-100,00
Charges externes	511		7 133		-6 622	-92,83
Charges d'exploitation	511		7 742		-7 231	-93,40
RESULTAT D'EXPLOITATION			158		-158	-100,00
Résultat financier						
RESULTAT COURANT			158		-158	-100,00
Résultat exceptionnel						
EXCEDENT OU PERTE			158		-158	-100,00

Etats de Synthèses

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe légale



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION DOMINIQUE SITBON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 11 682 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le fond de dotation comprend une dotation initiale obligatoire de 15 000 € constituée par l'apport en numéraire de l'un des membres fondateurs.

Le conseil d'administration du 12/12/2015 a fixé statutairement le plafond de la dotation consommable à hauteur de 80% soit 12 000 €. Par conséquent, la dotation non consommable s'élève à 3 000 €.

Pour traduire comptablement le caractère consommable de la dotation, il convient de comptabiliser un produit représentatif de la dotation reprise pour être consommé sur l'exercice en contrepartie du compte "Autres fonds propres - Dotation consommable inscrite au compte de résultat".

A la clôture de l'exercice, la dotation effectivement consommée s'élève à 8 559.95 € (soit une consommation 511€ de dotation sur l'exercice 2019).



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	15			15
Total	15			15
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				15

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de	3 000				3 000
Fonds propres avec droit de					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	29		158		187
Excédent ou déficit de l'exerc	158	-158			
Situation nette	3 187	-158	158		3 187
Fonds propres consommable					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Com					
TOTAL	3 187	-158	158		3 187

La dotation non consommable d'élève à 3 000 euros.

La dotation consommable avant affectation au compte de résultat est de 3 440 euros.

Il a été consommé 511 € de dotation au cours de l'exercice 2019.



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 105 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105	105		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	105	105		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	105
Total	105

**Autres informations***Contributions volontaires*

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Le bénévolat doit être estimé sur la base d'un nombre d'heures effectuées pour la recherche de fonds auprès du public.
 Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat non significatif, non valorisé en comptabilité.

*Donations***Fonds dédiés****Ressources provenant de la générosité du public**

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Protection et insertio	4 950	4 950			4 950
Sous total	4 950	4 950			4 950
Sous total					
TOTAL	4 950	4 950			4 950

Etats de Synthèses

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

VOS RESULTATS



Groupe Firex

**Experta
Finances**



Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
271000 - Titres immobilisés cm	15,00		15,00	15,00
TIAP & autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
ACTIF IMMOBILISE	15,00		15,00	15,00
Stocks				
Créances				
Divers				
512000 - Crédit mutuel	11 666,75		11 666,75	12 281,45
Disponibilités	11 666,75		11 666,75	12 281,45
ACTIF CIRCULANT	11 666,75		11 666,75	12 281,45
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	11 681,75		11 681,75	12 296,45



Bilan Association

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
102200 - Fonds non consommable	3 000,00	3 000,00
102700 - Autres fonds dotation consommable	12 000,00	12 000,00
102790 - Dot consommable insc cpte résultat	-8 559,95	-8 048,79
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 440,05	6 951,21
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	186,70	28,60
Report à nouveau	186,70	28,60
RESULTAT DE L'EXERCICE		158,10
FONDS PROPRES	6 626,75	7 137,91
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
195000 - Fonds dédiés sur dons manuels	4 950,00	4 950,00
Fonds dédiés sur autres ressources	4 950,00	4 950,00
FONDS DEDIES	4 950,00	4 950,00
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	105,00	208,54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105,00	208,54
DETTES	105,00	208,54
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	11 681,75	12 296,45



Compte de résultat Association

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
757100 - Quote part dotations consomptibl	511,16				511,16	
Autres produits	511,16				511,16	
754100 - Collectes, dons manuels			7 900,00		-7 900,00	-100,00
Collectes			7 900,00		-7 900,00	-100,00
Produits d'exploitation	511,16		7 900,00		-7 388,84	-93,53
604300 - Prestations accompagnement soc			608,54		-608,54	-100,00
Autres achats non stockés			608,54		-608,54	-100,00
622600 - Honoraires cpta jur cac	461,16		1 083,36		-622,20	-57,43
622700 - Frais d'actes et contentieux	50,00		50,00			
623800 - Divers (pourboires, dons courants)			6 000,00		-6 000,00	-100,00
Charges externes	511,16		7 133,36		-6 622,20	-92,83
Charges d'exploitation	511,16		7 741,90		-7 230,74	-93,40
RESULTAT D'EXPLOITATION			158,10		-158,10	-100,00
Résultat financier						
RESULTAT COURANT			158,10		-158,10	-100,00
Résultat exceptionnel						
EXCEDENT OU PERTE			158,10		-158,10	-100,00

FONDS DE DOTATION DOMINIQUE SITBON

38 chemin de Vassieux
69300 CALUIRE-ET-CUIRE

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres du FONDS DE DOTATION DOMINIQUE SITBON,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fonds de Dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

nicolas.guit@aequifi.fr - Tél : + 33 4 72 38 21 40

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon et inscrit
au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Lyon

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 10 septembre 2020



Nicolas Guit
Commissaire aux Comptes

FONDS DE DOTATION DOMINIQUE SITBON
38 chemin de Vassieux
69300 CALUIRE-ET-CUIRE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres du FONDS DE DOTATION DOMINIQUE SITBON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration, le 1^{er} septembre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

nicolas.guit@aequifi.fr - Tél : + 33 4 72 38 21 40

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon et inscrit au Tableau de l'ordre des Experts-Comptables de Lyon

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité, moral et financier du Président arrêté le 1^{er} septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres du Conseil d'administration appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de Dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 10 septembre 2020

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' followed by a horizontal line and a small flourish.

Nicolas Guit
Commissaire aux Comptes



Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	15		15	15
ACTIF IMMOBILISE	15		15	15
Stocks				
Créances				
Divers				
Disponibilités	11 667		11 667	12 281
ACTIF CIRCULANT	11 667		11 667	12 281
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	11 682		11 682	12 296



Bilan Association

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 440	6 951
Report à nouveau	187	29
RESULTAT DE L'EXERCICE		158
FONDS PROPRES	6 627	7 138
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur autres ressources	4 950	4 950
FONDS DEDIES	4 950	4 950
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105	209
DETTES	105	209
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	11 682	12 296

**Compte de résultat Association**

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Autres produits	511				511	
Collectes			7 900		-7 900	-100,00
Produits d'exploitation	511		7 900		-7 389	-93,53
Autres achats non stockés			609		-609	-100,00
Charges externes	511		7 133		-6 622	-92,83
Charges d'exploitation	511		7 742		-7 231	-93,40
RESULTAT D'EXPLOITATION			158		-158	-100,00
Résultat financier						
RESULTAT COURANT			158		-158	-100,00
Résultat exceptionnel						
EXCEDENT OU PERTE			158		-158	-100,00

Etats de Synthèses

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe légale



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION DOMINIQUE SITBON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 11 682 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le fonds de dotation comprend une dotation initiale obligatoire de 15 000 € constituée par l'apport en numéraire de l'un des membres fondateurs.

Le conseil d'administration du 12/12/2015 a fixé statutairement le plafond de la dotation consommable à hauteur de 80% soit 12 000 €. Par conséquent, la dotation non consommable s'élève à 3 000 €.

Pour traduire comptablement le caractère consommable de la dotation, il convient de comptabiliser un produit représentatif de la dotation reprise pour être consommé sur l'exercice en contrepartie du compte "Autres fonds propres - Dotation consommable inscrite au compte de résultat".

A la clôture de l'exercice, la dotation effectivement consommée s'élève à 8 559.95 € (soit une consommation 511€ de dotation sur l'exercice 2019).



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	15			15
Total	15			15
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				15

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de	3 000				3 000
Fonds propres avec droit de					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	29		158		187
Excédent ou déficit de l'exerc	158	-158			
Situation nette	3 187	-158	158		3 187
Fonds propres consommable					
Subventions d'investissement	3 951			511	3 440
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Com					
TOTAL	7 138	-158	158	511	6 627

La dotation non consommable d'élève à 3 000 euros.

La dotation consommable avant affectation au compte de résultat est de 3 440 euros.

Il a été consommé 511 € de dotation au cours de l'exercice 2019.



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 105 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105	105		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	105	105		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	105
Total	105



Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs :
 - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - o L'estimation des passifs ;

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Le bénévolat doit être estimé sur la base d'un nombre d'heures effectué pour la recherche de fonds auprès du public. Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat non significatif, non valorisé en comptabilité.

Donations



Autres informations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Protection et insertio	4 950	4 950			4 950
Sous total	4 950	4 950			4 950
Sous total					
TOTAL	4 950	4 950			4 950